

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt septembre à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LATHUS-SAINT-REMY se sont réunis à la salle des fêtes de Lathus - commune de LATHUS-SAINT-REMY, en session ordinaire, sous la présidence de **M. Antoine SELOSSE, Maire.**

**PRÉSENTS** : M. Antoine SELOSSE - M. Christian SOUILLE - M. Enzo BONTEMPELLI - M. Jean-Marie BARDU - M. Victor BAUDOIN - Mme Frédérique MÉTIVIER-LOPEZ - Mme Sabine BOUSSEAU - Mme Céline DURAND - Mme Claude LAVAUD - Mme Frédérique MORILLON - Mme Nadia TABANI

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S** : Mme Maëva HÉBRAT - M. Alexandre MÂLE

**ABSENT(E)S** : M. Florent VAUCHER - Nicolas VOISIN

**POUVOIR(S)** : Mme Maëva HÉBRAT donne pouvoir à Mme Céline DURAND.  
M. Alexandre MÂLE donne pouvoir à M. Christian SOUILLE.

M. Jean-Marie BARDU a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2021/091

### **OBJET : Aide – Permis de conduire**

Madame Frédérique METIVIER-LOPEZ expose que l'objectif est de d'apporter une aide au financement du permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans, considérant que le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi, la formation et l'autonomie des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière - première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

Le principe est de prendre en charge par la municipalité une partie du coût du permis en échange d'activités d'intérêt collectif.

La procédure est cadrée : le candidat complète son dossier de candidature (présentation de sa situation, de ses motivations pour l'obtention du permis et pour s'engager au service de la commune). Une commission étudie la demande et décide éventuellement selon des critères précisés d'attribuer l'aide. Une aide de 300 € serait allouée contre 30 heures de travail ou 500 € contre 50 heures de travail dans les différents services municipaux, ou structures associatives.

Une convention sera établie avec le délai d'un an pour effectuer les heures auprès de la commune. L'aide sera versée en plusieurs fois.

Un montant maximum de 3000 € sera engagé spécialement pour l'aide au permis de conduire.

AR PREFECTURE

086-218601201-20210920-2021\_2009\_091-DE  
Regu le 20/10/2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de mettre en place l'aide à l'obtention du permis de conduire pour un montant de 300 € pour 30 h de travail ou 500 € pour 50 h de travail dans les différents services municipaux en fonction des besoins ou au sein de structures associatives communales;
- DECIDE d'instaurer une convention entre le jeune et la commune de Lathus-Saint-Rémy ;
- DELEGUE le Maire pour signer les documents s'y afférents.

Ainsi délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Maire,

Antoine SELOSSE



AR PREFECTURE

086-218601201-20210920-2021\_2009\_091-DE  
Regu le 20/10/2021

2021/091 - 2/2